

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 11 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 2 avril 2026

Présents : Bernadette MACK, Daniel LENGENFELDER, Laetitia GRACIA, Matthieu TROESCH,
Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER), Luc KERN, Laura RUSPINI,
Guillaume GRUN, Karine LORENTZ CALCINE, Clémence REGNIER-DUPERRET

Absent : Jean-Pierre HIRN

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Fixation des taux d'imposition pour 2026

Depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Depuis 2023, le taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

M. le Maire rappelle les taux votés en 2025 et qui étaient restés identiques depuis 2017 à savoir :

- Taxe d'Habitation : 13,09 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 20,33 %,
- Taxe sur le Foncier non bâti : 39,22 %.

Considérant les travaux du parking et de l'aire de jeux, la rénovation de la toiture de l'église et la restauration de ses abords, il est proposé d'augmenter les taux d'imposition d'environ 5% en 2026 comme suit :

- Taxe d'Habitation : 13,78 %,
- Taxe sur le Foncier Bâti : 21,40 %,
- Taxe sur le Foncier non bâti : 41,28 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **VOTE** les taux d'imposition 2026 suivants :

<u>Taxe</u>	<u>Taux</u>
Habitation	13,78 %
Foncier bâti	21,40 %
Foncier non bâti	41,28 %

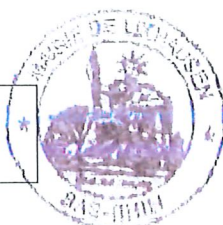
Vote à l'Unanimité

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le 14 AVR. 2026

Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,
GILLIG
Céline GILLIG



MAIRIE
DE
LIXHAUSEN



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 11 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 2 avril 2026

Présents : Bernadette MACK, Daniel LENGENFELDER, Laetitia GRACIA, Matthieu TROESCH,
Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER), Luc KERN, Laura RUPINI,
Guillaume GRUN, Karine LORENTZ CALCINE, Clémence REGNIER-DUPERRET

Absent : Jean-Pierre HIRN

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Subvention à l'association Une Rose, Un espoir

L'association Une Rose, Un Espoir du secteur Pays de la Zorn organise une vente de roses par les motards au profit de la ligue contre le cancer le 25 avril 2026 sur notre secteur.

Pour couvrir les frais d'organisation, l'association sollicite le concours des communes pour l'achat des roses.

Le Maire propose de prendre en charge financièrement les roses prévues pour la commune de Lixhausen soit un montant de 100,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de soutenir financièrement l'opération Une Rose Un Espoir
- **DÉCIDE** de verser une subvention de 100,00 € à l'association Une Rose, Un espoir
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

9 voix pour

1 voix contre (Clémence REGNIER-DUPERRET)

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le 14 AVR. 2026



Le Maire,


Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,


Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 11 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 2 avril 2026

Présents : Bernadette MACK, Daniel LENGENFELDER, Laetitia GRACIA, Matthieu TROESCH,
Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER), Luc KERN, Laura RUSPINI,
Guillaume GRUN, Karine LORENTZ CALCINE, Clémence REGNIER-DUPERRET

Absent : Jean-Pierre HIRN

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Subvention à l'association « La Hochfeldoise »

« La Hochfeldoise » est une association qui a été créée en 2021 pour sensibiliser au cancer du sein sans oublier les autres cancers et lever des fonds pour l'Association Cœur de Sables.

En 2025, l'engouement des participants et des partenaires a permis de récolter 62 025 €. Cette somme a été reversée à Cœur des sables qui propose des activités individuelles et collectives sur notre territoire aux malades atteints de cancer ou en rémission. Afin de pérenniser cette action pour les malades atteints de cancer ou en rémission, l'association sollicite à nouveau le soutien financier de la Commune.

Le Maire propose de verser 100,00 € pour soutenir cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de soutenir financièrement l'opération « La Hochfeldoise »
- **DÉCIDE** de verser une subvention de 100,00€ à l'association « La Hochfeldoise » dont le siège social est situé 10 rue du Gal Leclerc à Hochfelden.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

9 voix pour

1 voix contre (Clémence REGNIER-DUPERRET)



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le 14 AVR. 2026

Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

GILLIG

Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 11 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 2 avril 2026

Présents : Bernadette MACK, Daniel LENGENFELDER, Laetitia GRACIA, Matthieu TROESCH,
Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER), Luc KERN, Laura RUSPINI,
Guillaume GRUN, Karine LORENTZ CALCINE, Clémence REGNIER-DUPERRET

Absent : Jean-Pierre HIRN

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Subvention à l'Œuvre nationale du Bleuets de France

L'Œuvre nationale du Bleuets de France est une œuvre caritative intégrée depuis 1991 à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ; elle apporte son aide aux ressortissants de l'Office.

En 2023, l'Œuvre nationale du Bleuets de France s'est doté d'un statut juridique à même de répondre aux enjeux de la solidarité envers les combattants d'hier et d'aujourd'hui, les victimes de guerre et les victimes d'actes de terrorisme.

A ce titre, le Bleuets de France est devenu un fonds de dotation et l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONACVG) n'en assure plus la gestion exclusive.

Ce changement a été initié par l'ONACVG pour impulser un nouvel élan au Bleuets de France, renforcer sa notoriété et lui permettre de devenir une œuvre caritative à part entière.

Les fonds de dotation ne sont pas autorisés à percevoir des subventions des collectivités territoriales (art. 140, III., al. 3 de la loi de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie). Afin d'accompagner les actions de solidarité et de mémoire en faveur des combattants d'hier et d'aujourd'hui, des victimes de guerre et d'actes de terrorisme de notre département, un don au profit de ONACVG est possible.

Le Maire propose de verser une aide financière à cette œuvre caritative à hauteur de 50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de soutenir financièrement l'Œuvre nationale du Bleuets de France au travers d'un versement à l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONACVG).
- **DÉCIDE** de verser une subvention de 50,00 € à l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONACVG).
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

9 voix pour

1 voix contre (Clémence REGNIER-DUPERRET)

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le 14 AVR. 2026

Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

GILLIG
Céline GILLIG



**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 11 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 2 avril 2026

Présents : Bernadette MACK, Daniel LENGENFELDER, Laetitia GRACIA, Matthieu TROESCH,
Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER), Luc KERN, Laura RUSPINI,
Guillaume GRUN, Karine LORENTZ CALCINE, Clémence REGNIER-DUPERRET

Absent : Jean-Pierre HIRN

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Subvention à l'association CARITAS

L'antenne Caritas secteur de HOCHFELDEN a rencontré 43 situations de pauvreté dans 10 villages du territoire en 2025.

Elle a déjà accompagné plusieurs familles ou personnes seules de Lixhausen ces dernières années.

En 2026, l'accueil hebdomadaire des familles se poursuit à la Maison du Pays de la Zorn et pour poursuivre leurs actions, l'association sollicite le concours financier des communes.

Comme les années précédentes, le Maire propose de verser 1€ par habitant à cette association soit 368,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de soutenir financièrement l'antenne CARTIAS secteur de Hochfelden.
- **DÉCIDE** de verser une subvention de **368,00 €** à l'antenne CARTIAS secteur de Hochfelden.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

9 voix pour

1 voix contre (Clémence REGNIER-DUPERRET)

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le **14 AVR. 2026**



Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

GILLIG

Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 11 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 2 avril 2026

Présents : Bernadette MACK, Daniel LENGENFELDER, Laetitia GRACIA, Matthieu TROESCH,
Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER), Luc KERN, Laura RUSPINI,
Guillaume GRUN, Karine LORENTZ CALCINE, Clémence REGNIER-DUPERRET

Absent : Jean-Pierre HIRN

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Subvention à l'association ABRAPA secteur Hochfelden

L'association ABRAPA intervient dans la commune afin d'assurer une aide dans les activités de la vie courante des personnes fragilisées par l'âge.

Pour poursuivre leurs actions, l'association sollicite le concours financier des communes.

Le Maire propose de verser 50,00 € à cette association.

Le Conseil Municipal, est amené à délibérer pour :

- **DÉCIDER** de soutenir financièrement l'association ABRAPA,
- **DÉCIDER** de verser une subvention de **50,00 €** à l'association ABRAPA
- **AUTORISER** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

9 voix pour

1 voix contre (Clémence REGNIER-DUPERRET)

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le **14 AVR. 2026**



Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 11 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 2 avril 2026

Présents : Bernadette MACK, Daniel LENGENFELDER, Laetitia GRACIA, Matthieu TROESCH,
Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER), Luc KERN, Laura RUSPINI,
Guillaume GRUN, Karine LORENTZ CALCINE, Clémence REGNIER-DUPERRET

Absent : Jean-Pierre HIRN

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Subvention à l'Institut Médico Éducatif de INGWILLER

Monsieur le Maire expose que l'Institut Médico Éducatif de Ingwiller accueille des jeunes adultes dont certains sont issus de LIXHAUSEN.

Il propose de verser 40 € à cet institut.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

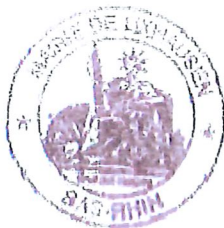
- **DÉCIDE** de soutenir financièrement l'Institut Médico Éducatif de Ingwiller
- **DÉCIDE** de verser une subvention de 10 € par nuitée soit **40 €**.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

9 voix pour

1 voix contre (Clémence REGNIER-DUPERRET)

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le 14 AVR. 2026



Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

GILLIG

Céline GILLIG



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 11 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 2 avril 2026

Présents : Bernadette MACK, Daniel LENGENFELDER, Laetitia GRACIA, Matthieu TROESCH,
Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER), Luc KERN, Laura RUPINI,
Guillaume GRUN, Karine LORENTZ CALCINE, Clémence REGNIER-DUPERRET

Absent : Jean-Pierre HIRN

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Approbation du budget Primitif 2026 de la Commune

Vu l'exposé du Maire,

Le Budget Primitif 2026 pour la commune de Lixhausen se présente comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : 675 595,53 €

Recettes : 675 595,53 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 322 945,71 €

Recettes : 322 945,71 €

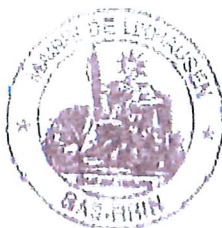
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 pour la commune de Lixhausen.

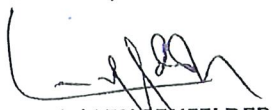
Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme

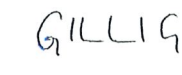
Certifié exécutoire le 14 AVR. 2026



Le Maire,


Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,


Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 11 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 2 avril 2026

Présents : Bernadette MACK, Daniel LENGENFELDER, Laetitia GRACIA, Matthieu TROESCH,
Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER), Luc KERN, Laura RUSPINI,
Guillaume GRUN, Karine LORENTZ CALCINE, Clémence REGNIER-DUPERRET

Absent : Jean-Pierre HIRN

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Approbation du budget Primitif 2026 du budget annexe photovoltaïque

Vu l'exposé du Maire,

Le Budget Primitif 2026 du budget annexe photovoltaïque se présente comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : 5 353,07 €

Recettes : 5 353,07 €

Section de fonctionnement :

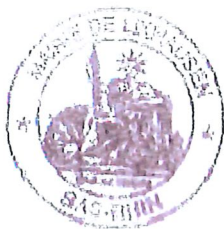
Dépenses : 3 000,00 €

Recettes : 3 000,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

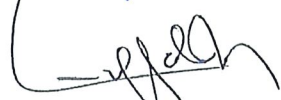
➤ **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 du budget annexe photovoltaïque.

Vote à l'unanimité



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le 14 AVR. 2026

Le Maire,


Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,


Céline GILLIG

MAIRIE
DE
LIXHAUSEN



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 11 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 2 avril 2026

Présents : Bernadette MACK, Daniel LENGENFELDER, Laetitia GRACIA, Matthieu TROESCH,
Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER), Luc KERN, Laura RUSPINI,
Guillaume GRUN, Karine LORENTZ CALCINE, Clémence REGNIER-DUPERRET

Absent : Jean-Pierre HIRN

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Fongibilité en M57

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le 14 AVR. 2026

Le Maire,


Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,


Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 11 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 2 avril 2026

Présents : Bernadette MACK, Daniel LENGENFELDER, Laetitia GRACIA, Matthieu TROESCH,
Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER), Luc KERN, Laura RUSPINI,
Guillaume GRUN, Karine LORENTZ CALCINE, Clémence REGNIER-DUPERRET

Absent : Jean-Pierre HIRN

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Autorisation d'engager des dépenses à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies »

Vu l'article D.1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant les principales caractéristiques à reprendre au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la prise en charge des dépenses suivantes au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » pendant la durée du mandat :
 - Consommations éventuelles à l'issue des réunions du Conseil Municipal, des commissions, et des journées de travail,
 - Réception ou repas concernant le personnel municipal, les élus, les aînés de la Commune,
 - Vins d'honneur, repas, ou réceptions en l'honneur de personnalités eu égard aux services rendus ou à l'occasion de la remise de distinctions ou de départ à la retraite, inauguration d'un équipement communal,
 - Cadeaux, fleurs, pour tout évènement spécifique d'un agent ou élu
 - Cadeau offert dans la limite de 50,00 € aux personnes âgées à l'occasion d'un grand anniversaire ou d'une attention particulière,
 - Feu d'artifice pour le 14 juillet ou toute autre cérémonie
 - Fleurs ou gerbe lors d'obsèques ou cérémonie
- **VALIDE** pour la durée du mandat la liste des évènements et la nature des dépenses mentionnées ci-dessus à prendre en charge par le budget communal,

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le 14 AVR. 2026



Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 11 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 2 avril 2026

Présents : Bernadette MACK, Daniel LENGENFELDER, Laetitia GRACIA, Matthieu TROESCH,
Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER), Luc KERN, Laura RUSPINI,
Guillaume GRUN, Karine LORENTZ CALCINE, Clémence REGNIER-DUPERRET

Absent : Jean-Pierre HIRN

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Autorisation au Maire d'ester en justice

Le **Conseil municipal**, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales peut décider de confier au Maire un certain nombre de délégations, dont celle d'intenter au nom de la commune de Lixhausen des actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.

Le Maire suggère que cette délégation s'applique systématiquement au cas où la Commune est amenée à assurer sa défense devant toutes les juridictions, y compris en appel, et à l'exception des cas où elle serait attrait devant une juridiction pénale. Il conviendrait également de consentir cette délégation dans le cas d'urgence où la Commune serait demanderesse, notamment dans toutes les procédures de référés, particulièrement lorsqu'elle encourt un délai de péremption et lorsqu'elle est amenée à se constituer partie civile.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2122-22, 16° et L.2122-23,

Considérant qu'en vue d'une bonne administration des intérêts communaux, il est nécessaire que le Maire dispose du pouvoir d'ester en justice, tant en demande, qu'en défense, dans les cas ci-dessous visés ;

Après en avoir délibéré,

➤ **DONNE** pouvoir au Maire d'ester en justice :

En défense devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation, à l'exception où la commune serait elle-même attrait devant une juridiction pénale,

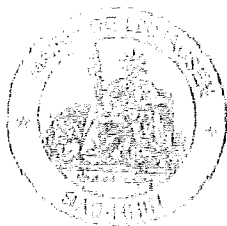
En demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux lorsque la commune encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion,

Dans tous les cas où la commune est amenée à se constituer partie civile devant les juridictions pénales

- **AUTORISE** le Maire à solliciter le concours d'un Cabinet d'Avocats pour défendre les intérêts de la commune de Lixhausen.

Le Maire est invité à rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il aura été amené à prendre dans le cadre de cette délégation en application de l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vote à l'unanimité



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le **14 AVR. 2026**

Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

Céline GILLIG



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 11 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 2 avril 2026

Présents : Bernadette MACK, Daniel LENGENFELDER, Laetitia GRACIA, Matthieu TROESCH,
Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER), Luc KERN, Laura RUPINI,
Guillaume GRUN, Karine LORENTZ CALCINE, Clémence REGNIER-DUPERRET

Absent : Jean-Pierre HIRN

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Service mutualisé avec la Communauté de Communes du Pays de la Zorn : renouvellement des conventions.

Le Maire rappelle aux Élus la mise en place des Services Mutualisés avec la Communauté de Communes du Pays de la Zorn depuis 2014.

- La COMPTABILITÉ par délibération du 20 juin 2014
- Le SECRÉTARIAT par délibération du 11 septembre 2014

Afin de renouveler ces services auprès de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn le Maire précise qu'il conviendrait de signer de nouvelles conventions, d'une durée d'1 an renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le renouvellement des conventions suivantes :
 - Mise à disposition du service COMPTABILITÉ
 - Mise à disposition du personnel administratif de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour le SECRETARIAT de la mairie à hauteur de 8h30 hebdomadaire.
- **PRÉCISE** que ces conventions sont d'une durée d'1 an renouvelable par tacite reconduction.
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions correspondantes et tout autre document administratif et comptable relatif à cette décision.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le 14 AVR, 2026



Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 11 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 2 avril 2026

Présents : Bernadette MACK, Daniel LENGENFELDER, Laetitia GRACIA, Matthieu TROESCH,
Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER), Luc KERN, Laura RUSPINI,
Guillaume GRUN, Karine LORENTZ CALCINE, Clémence REGNIER-DUPERRET

Absent : Jean-Pierre HIRN

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Délégation au 1er adjoint selon le code de la construction

Selon l'article L422-7 du code de la construction, si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Il est rappelé que M. Matthieu TROESCH, 1^{er} adjoint, exerce déjà les délégations relatives à l'urbanisme en cas d'absence du Maire.

Aussi, il est proposé de confier à M. Matthieu TROESCH la signature des actes d'urbanisme pour les projets faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, et dans lesquels le Maire est intéressé soit en son nom personnel, soit comme mandataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

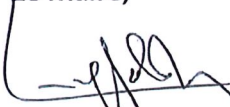
- **DÉSIGNE** M. Matthieu TROESCH en qualité de signataire dans le cadre des projets faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, et dans lesquels le Maire est intéressé soit en son nom personnel, soit comme mandataire

Vote à l'unanimité

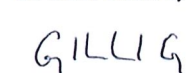


Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le 14 AVR. 2026

Le Maire,


Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,


Céline GILLIG



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2026

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 11 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 2 avril 2026

Présents : Bernadette MACK, Daniel LENGENFELDER, Laetitia GRACIA, Matthieu TROESCH, Frédérique GRAHAM (procuration à Daniel LENGENFELDER), Luc KERN, Laura RUPINI, Guillaume GRUN, Karine LORENTZ CALCINE, Clémence REGNIER-DUPERRET

Absent : Jean-Pierre HIRN

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Autorisation au Maire à porter des observations sur le registre du PLUi durant la concertation

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la Commune de se développer tout en préservant le site naturel de la carrière.

Il rappelle qu'une concertation est organisée pour prescrire la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de la Zorn afin de répondre aux besoins de développement de la carrière existante sur le ban communal de LIXHAUSEN.

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn en date du 15/12/2015 prescrivant l'élaboration du PLUi ;

VU le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi au sein du Conseil Municipal en date du 23 mars 2017 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 28/02/2019 arrétant le projet de PLUi ;

VU le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de la Zorn approuvé le 19/12/2019, modifié le 07/07/2022 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 27 novembre 2025 arrêtant les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes et les Communes membres pour la procédure de révision allégée n°1 du PLUi ;

Considérant:

- 1° la demande d'extension de la carrière de Lixhausen ;
- 2° l'impact socio-économique conditionné par l'activité de la carrière sur le bassin économique du Bas-Rhin notamment ;
- 3° les constatations de désordres sur les habitations remontées par les administrés limitrophes de la carrière dont la causalité n'est pas établie ;

Accusé de réception en préfecture
067-2161472/04-2026-1314
Date de télétransmission : 14/04/2026
Date de publication en préfecture : 14/04/2026

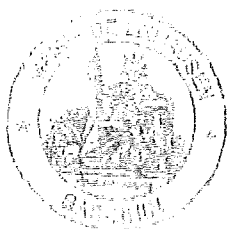
Il apparait que la Commune de Lixhausen donne une suite favorable au projet d'extension de la carrière sous réserves impératives :

- 1° de reconstitution intégrale dans l'emprise de l'extension de la zone naturelle située dans cette même emprise ;
- 2° de vérifications géotechniques et hydrotechniques et toutes études qui y corroborent, de la nature des sols et des cheminements des eaux de surfaces et souterraines afin de déterminer les mesures à mettre en œuvre pour éviter tout péril pour les personnes et les biens et de préserver la qualité environnementale.
- 3° d'assurer le respect et la confortation du lit du cours d'eau au nord de la carrière et le non-dévolement de ce dernier de manière à ne pas mettre en péril la nature de zone humide de l'espace naturel cartographié dans le zonage du PLUi.

Après en avoir délibéré,

- **CHARGE** Monsieur Daniel LENGENFELDER, Maire, de défendre les intérêts de la Commune lors de la concertation en consignait ces observations dans le registre déposé en Mairie de Lixhausen.

Vote à l'unanimité



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le **14 AVR. 2026**

Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

Céline GILLIG